



Commune de Prangins
Municipalité

Préavis No 81/11
au Conseil Communal

Plage de Promenthoux
Aménagements extérieurs

Monsieur François BRYAND, Municipal

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Le lieu-dit "A Promenthoux", sur le territoire de la Commune de Prangins, est un endroit naturel privilégié de notre village. Ce site est au bénéfice d'une concession pour "usage d'eau" sur le domaine public cantonal du lac Léman pour une durée de 50 ans, échéant le 31 décembre 2058. La Commune de Prangins utilise ce droit pour y maintenir une plage publique et a investi dans la construction de locaux nécessaires à l'exploitation de cette plage, ainsi que dans la réalisation d'une buvette avec une terrasse de 120 places. La plage de Promenthoux, ainsi que sa buvette, sont fréquentées chaque année par des milliers de visiteurs pranginois et de toute la région.

2. Gestion de la Plage

La Commune de Prangins loue, selon un bail à loyer renouvelable de 5 ans, échéant le 31 décembre 2013, à la Société de Développement de Prangins (SDP) la plage de Promenthoux, ainsi que la buvette et lui délègue la responsabilité du fonctionnement de la plage pendant la période d'ouverture, soit du mois d'Avril au mois de Septembre. L'accès de la plage est gratuit pour les personnes domiciliées sur le territoire de la commune et payant pour toutes les personnes sans exception qui ne sont pas domiciliées à Prangins. La SDP, conformément aux règles établies dans le contrat de bail, est autorisée à confier l'exploitation de la buvette à un tiers. Un contrat de gérance a été établi en 2003, entre la SDP et Monsieur Manfred Elmer, qui exploite jusqu'à aujourd'hui, sous sa seule responsabilité et à ses risques et profits, la buvette et sa terrasse extérieure.

3. Répartition des charges

Le locataire (SDP) s'engage à maintenir à ses frais, en bon état de propreté et d'entretenir régulièrement les locaux loués, ainsi que toute la surface de la plage.

Le gérant (M. M. Elmer) prend à sa charge toutes les dépenses nécessaires, directement ou indirectement liées à l'exploitation de la buvette. Entrent dans cette catégorie, les marchandises, les salaires, les fournitures d'eau et d'énergie, les réparations du mobilier, le remplacement ou la réparation des pièces des diverses machines et matériel d'exploitation détériorées.

Le propriétaire (Commune de Prangins) prend à sa charge les investissements liés aux transformations et constructions nouvelles de l'ensemble des infrastructures de la plage.

4. Historique et Etat des lieux

La première buvette de Promenthoux a été construite, il y a plus de quarante ans. Le bâtiment et les commodités ont été démolis et entièrement reconstruits en 2001 et 2002. Ces travaux ont fait l'objet de deux préavis, à savoir Nos 56/01 et 23/02, acceptés par le Conseil communal. L'investissement avait été essentiellement affecté à la reconstruction d'une buvette avec cuisine, aux vestiaires et toilettes, ainsi qu'à l'installation d'un store sur la terrasse et d'une caisse à l'entrée. Les aménagements extérieurs se résument à la pose de pavés en béton. La terrasse, dans son état actuel, ne correspond pas au niveau de qualité

de l'ensemble du site. Les revêtements décousus, les découpages aléatoires, les séparations grillagées et les différences de niveaux sont autant d'indices de dispersion et "d'étapage" dans la réalisation. Les matériaux utilisés ne permettent pas un nettoyage correct et ne sont pas adaptés à l'exploitation d'une terrasse de buvette. De plus, il n'existe aucun système d'évacuation des eaux de pluie.

5. Le projet

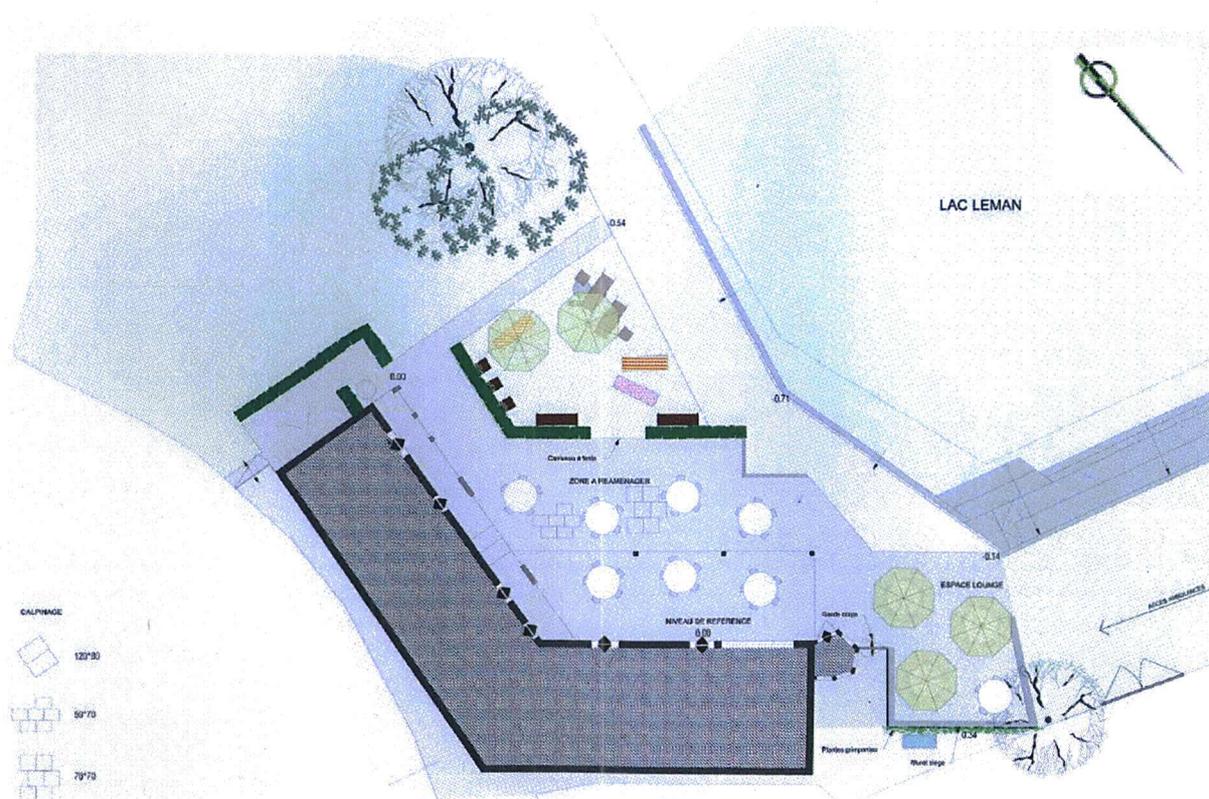
Le projet d'aménagements extérieurs présenté tente de libérer une partie du riche potentiel paysager de la plage, en lui donnant notamment les accès généreux qui lui manquent aujourd'hui et, à la manière d'un "belvédère sur le lac", une large et conviviale terrasse de 230 m².

L'ouverture des accès étendra la sensation de confort et de détente jusqu'aux abords du site. La main courante et les grillages bas y seront travaillés à la manière des gardes corps marins. Ils serviront également de supports de croissance aux futures plantations grimpantes.

Pour unifier le site, la large terrasse ne présentera qu'un seul et unique revêtement naturel : un granit gris, dont les reflets presque lacustres rappelleront ceux de l'eau. Les ruissellements de surface seront récupérés en périphérie du dallage, dans un caniveau à fente.

Des jeux de banquettes et de haies apporteront l'intimité nécessaire aux espaces réservés à la douche extérieure, située à l'arrière du bâtiment. Ils sépareront également la terrasse des pelouses et de la plage. De ces massifs végétaux sortiront les supports des toiles d'ombrage qui seront tendues durant l'été

Enfin un réaménagement de l'entrée donnera plus d'espace à cette zone et facilitera le contrôle des entrées.



6. Financement

Le financement de la rénovation de la terrasse de la plage résulte d'un partenariat entre la Commune de Prangins (propriétaire) et la Société de développement de Prangins (locataire).

7. Calendrier

Les travaux, après acceptation par le Conseil communal et mise à l'enquête publique, pourront être effectués dès la fin de la saison estivale 2011.

8. Estimation des coûts

Travaux préparatoires	Fr.	700.00
Terrassements	Fr.	21'100.00
Terrasse Buvette et lounge	Fr.	66'510.00
Muret siège Lounge	Fr.	17'300.00
Divers travaux d'exécution	Fr.	27'767.00
Imprévus	Fr.	5'000.00
S/Total	Fr.	138'377.00
TVA 8 %	Fr.	11'070.00
Total	Fr.	149'447.00
Arrondi à	Fr.	150'000.00

Montant total des travaux	100 %	Fr.	150'000.00
Participation de la Commune	53 %	Fr.	80'000.00
Participation de la SDP	47 %	Fr.	70'000.00

9. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Prangins

vu le préavis municipal No 81/11 concernant une demande d'un crédit de Fr. 150'000.00 pour divers aménagements extérieurs à la Plage de Promenthoux,

vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
ouï les conclusions de la commission chargée d'étudier cet objet,
attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'adopter le préavis municipal No 81/11 concernant une demande d'un crédit de Fr. 150'000.00 pour divers aménagements extérieurs à la Plage de Promenthoux,
2. d'accorder un crédit de Fr. 150'000.00 pour le financement de cette opération,
3. de porter au budget de fonctionnement, durant 30 ans, la somme de Fr. 2'667.00 par année, au titre d'amortissement, sur le montant à la charge de la Commune de Prangins, soit Fr. 80'000.00,
4. de financer cette opération conformément aux dispositions de l'article 19, chiffre 7, du Règlement du Conseil communal et de porter au budget de fonctionnement les frais y relatifs,

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 31 janvier 2011, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

H.-R. Kappeler



Le Secrétaire

D. Kistler